



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 06 Septembre 2017
CR N° 3**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise -
VANNEY Nolwenn
Monsieur PUGNETTI Jean-Louis

Excusé(es) : Monsieur GILBERT Cédric

Invité(es) : Madame FERRER Ghislaine

COURRIERS AUX CLUBS

Stella St Maur : Listes faites selon les fiches de niveau et des résultats

Kremlin Bicêtre : Ci-dessous le classement des -15 ans filles pour les délayages régionaux.

CSA KREMLIN BICETRE - STELLA ST MAUR HB - US ALFORTVILLE HB - VILLIERS EC HB

-17 ANS MASCULINS: Le barrage concernant les équipes de ST MANDE – NOGENT –VILLIERS – CHAMPIGNY

Aura lieu le samedi 9 septembre 2017 à 14h00 au gymnase Benzoni à St Mandé. Le Rendez-vous est fixé à 13h30 pour le tirage au sort.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CHB Bry / US Ormesson HB du 14/10/2017 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres pour cause d'indisponibilité de Gymnase. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre CHB Bry / ES Vitry du 23-24/09/2017 :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'horaire, la rencontre aura lieu le samedi 23/09/2017 à 18h30 au gymnase Félix Faure à Bry. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre La Caudacienne / CHB Bry 2 du 23-24/09/2017 :

La Caudacienne : Dernier appel avant sanction, merci de saisir rapidement la conclusion de match pour cette rencontre.

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65
• Courriel : hand.94@wanadoo.fr • Site Internet : www.hand94.org